



**NYCO**

**NYCO GREASE GN 17**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
 Date d'émission: 31/10/2012 Date de révision: 04/06/2018 Remplace la fiche: 23/10/2017 Version: 2.7

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : NYCO GREASE GN 17  
 Code du produit : GN17-3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
 Utilisation de la substance/mélange : Graisse  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiant

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

NYCO  
 5 place de l'église  
 77400 St Thibault  
 France  
 Tel: +33 (0) 164 308 922  
 Email: HSE@Service-Chimie.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : ANRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 61

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Skin Sens. 1 H317  
 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

N-phenyl-1-Naphthylamine

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.  
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable



# NYCO GREASE GN 17

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dec-1-ene, Trimers, Hydrogenated	(N° CAS) 157707-86-3 (N° CE) 500-393-3	5 - 15	Asp. Tox. 1, H304
Calcium Carbonate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	0 - 2,5	Non classé
N-phenyl-1-Naphthylamine	(N° CAS) 90-30-2 (N° CE) 201-983-0 (N° REACH) 01-2119488704-27	0 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.
Premiers soins après inhalation	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation possible des muqueuses, de l'appareil digestif, nausées, vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO, CO2).
-------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Equipement de protection.
---	-----------------------------

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter de répandre le produit car il pourrait provoquer des glissades accidentelles.
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Voir Rubriques 7 et 8.
Procédures d'urgence	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Voir Rubriques 7 et 8.
Procédures d'urgence	: En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

# NYCO GREASE GN 17

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un vêtement de protection approprié. Equipement de protection individuelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Eviter de répandre le produit car il pourrait provoquer des glissades accidentelles. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Calcium Carbonate (1317-65-3)

France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
--------	-------------------------	----------------------

#### N-phenyl-1-Naphthylamine (90-30-2)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	0,05 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,18 mg/m <sup>3</sup>

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,0002 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00002 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,002 mg/l

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	100 mg/l
--------------------------	----------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

#### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

# NYCO GREASE GN 17

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâteux.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 190 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,962 kg/l @20°C
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Température élevée.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé



# NYCO GREASE GN 17

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Dec-1-ene, Trimers, Hydrogenated (157707-86-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

### Calcium Carbonate (1317-65-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

### N-phenyl-1-Naphthylamine (90-30-2)

DL50 orale rat	1625 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
--------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Dec-1-ene, Trimers, Hydrogenated (157707-86-3)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96h
----------------	-----------------

CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48h:Daphnia magna
----------------	-------------------------------

NOEC (aigu)	1000 mg/l 72h:Algae
-------------	---------------------

NOEC chronique crustacé	125 mg/l 21d:Daphnia magna
-------------------------	----------------------------

### Calcium Carbonate (1317-65-3)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l 96h:Oncorhynchus mykiss
----------------	--------------------------------------

CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48h:Daphnia magna
----------------	-------------------------------

EC50 72h algae 1	> 200 mg/l 72h:Desmodesmus subspicatus
------------------	--

### N-phenyl-1-Naphthylamine (90-30-2)

CL50 poisson 1	0,44 mg/l 96h
----------------	---------------

CE50 Daphnie 1	0,3 mg/l 48h
----------------	--------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



# NYCO GREASE GN 17

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Non réglementé	Non réglementé	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### Transport maritime

Non réglementé

##### Transport aérien

Non réglementé

##### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

##### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1



## NYCO GREASE GN 17

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit